

GUIDE

Tenir un stand LPO

LPO AuRA



LPO Auvergne-Rhône-Alpes
04 37 61 05 06
auvergne-rhone-alpes@lpo.fr

Agir pour
la biodiversité





Édito

Vous recevez ce guide car vous êtes identifié-e comme bénévole à nos côtés pour tenir des stands. Peut-être avez-vous d'ailleurs déjà suivi ou allez suivre une formation "tenue de stand" organisée par votre LPO locale. Un grand merci pour votre investissement !

Ce document vous permettra de mieux connaître la LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Nous vous décrivons le fonctionnement de la LPO AuRA, les formes d'engagement à nos côtés ainsi que des zooms sur les adhésions, les Refuges et le bénévolat. Un focus sur la tenue de stand (matériel, posture, jour J) sera bien évidemment abordé. Vous aurez ainsi toutes les clés pour tenir un stand pour votre association !

SOMMAIRE

La LPO en quelques mots	4
La LPO Auvergne Rhône Alpes	5
> Les parties prenantes	6
> Les chiffres clés	8
> Les actions	9
La tenue de stand	10
> La prise de contact	10
> Les compétences	11
> Le matériel	12
> Le jour J	12
> La posture	13
> Les retours attendus	15
> Les petits plus	15
Zoom sur...	16
> L'adhésion	16
> Les Refuges LPO	18
> Le bénévolat	21
> Le legs, la donation et l'assurance vie	23
Réponses aux questions les plus courantes	24
QR Codes à scanner (à imprimer et afficher sur le stand)	26

LA LPO EN QUELQUES MOTS



Macareux moines © M-J Emérit

La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu aujourd'hui le symbole de l'association. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986.

La LPO c'est :

160 000 personnes engagées
70 000 adhérent·e·s
50 000 Refuges LPO
9 000 bénévoles
600 salarié·e·s

Ce qu'il faut retenir

- > La LPO est la première association de protection de la nature en France et est reconnue d'utilité publique.
- > Elle est présente dans 80 départements.
- > Elle a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la biodiversité.
- > Date de création : 1912
- > Le Président : Allain Bougrain Dubourg
- > Le siège national de la LPO France est basé à Rochefort (Charente-Maritime).

LA LPO Auvergne-Rhône-Alpes

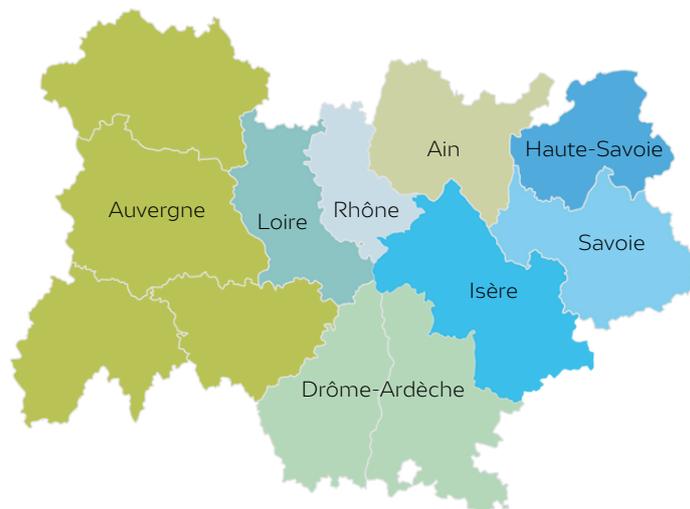
La LPO AuRA agit sur tous les territoires de la région pour la protection de la faune sauvage et des habitats, l'amélioration de la connaissance naturaliste et la sensibilisation de tous les publics.

Depuis 2019, elle est devenue une seule structure associative mais se nourrit de l'expérience de toutes les LPO locales qui, pour certaines d'entre elles, existent depuis plus de 50 ans. Elle profite également de la force historique du réseau national LPO France.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes est donc une Association Locale de la LPO France composée de 8 Délégations Territoriales : Ain, Auvergne, Drôme-Ardèche, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

La LPO AuRA c'est :

- Un [siège social](#) à Lyon (69)
- Une LPO locale dans l'[Ain](#) à Pont-d'Ain (01)
- Une LPO locale en [Auvergne](#)
 - Une antenne Allier à Moulins (03)
 - Une antenne Cantal à Neussargues en Pinatelle (15)
 - Une antenne Haute-Loire à Brives-Charensac (43)
 - Une antenne Puy-de-dôme à Clermont-Ferrand (63)
- Une LPO locale en [Drôme-Ardèche](#)
 - Une antenne Ardèche à Largentière (07)
 - Une antenne Drôme à Chabeuil (26)
- Une LPO locale en [Isère](#) à Grenoble (38)
- Une LPO locale dans la [Loire](#) à Saint-Étienne (42)
- Une LPO locale dans le [Rhône](#) à Lyon (69)
- Une LPO locale en [Savoie](#) à La-Motte-Servolex (73)
- Une LPO locale en [Haute-Savoie](#) à Chavanod (74)
- Un [centre de sauvegarde](#) pour oiseaux sauvages en détresse en Auvergne à Clermont-Ferrand (63)





Hirondelles rustiques © C.Bouchardy

LES PARTIES PRENANTES

LES ADHÉRENT·E·S > [Zoom sur l'adhésion \(p.16\)](#)

Au 31 décembre 2024, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes compte **13 353 adhérent·e·s**.
Pilier de l'engagement associatif, l'adhésion est un geste fort, symbolique et militant. C'est donner le poids et la légitimité pour faire évoluer les mentalités et les lois en faveur de la protection de la nature.

Chaque adhérent·e est invité·e à découvrir les actions et les projets menés, à profiter des sorties et des formations proposées sur le territoire, mais aussi à participer concrètement à des actions de connaissance et de protection de la nature.

LES PERSONNES ENGAGÉES

Association loi 1901, l'adhésion est au cœur du dispositif associatif.

Toutefois, **la LPO rassemble d'autres types d'engagement citoyen** pour mener ses combats et défendre la biodiversité : Refuges LPO, abonné·e·s au revues LPO, client·e·s Boutique LPO, donateur·rice·s, contributeur·rice·s naturalistes, bénévoles.

Si nous comptons l'ensemble des forces vives de la LPO, cela représente, au niveau régional, plusieurs dizaines de milliers de personnes engagées.

LES SYMPATHISANT·E·S

Des particuliers, des associations mais aussi des collectivités se mobilisent aux côtés de la LPO. La prise de conscience pour l'importance de la biodiversité et de sa protection fait son chemin parmi les citoyen·ne·s et acteur·rice·s de nos villes.

LES BÉNÉVOLES > [Zoom sur le bénévolat \(p.21\)](#)

De nombreux bénévoles donnent de leur temps pour une action qui leur tient à cœur et s'engagent ainsi concrètement à nos côtés. Les missions des bénévoles LPO sont très variées et offrent la possibilité à toutes et tous de s'investir.

Certain·e·s bénévoles engagé·e·s à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes se sont organisé·e·s en **groupes locaux et/ou thématiques**.

Ce sont ainsi **66 groupes** répartis dans toute la région, dont la vocation est de permettre aux bénévoles, **débutant·e·s ou confirmé·e·s**, de partager leur **intérêt commun pour la protection de la nature** et de faire connaître la LPO partout dans les territoires.

LES ADMINISTRATEUR·RICE·S

Chaque année, les adhérent·e·s élisent :

- les administrateurs et administratrices qui siègent au conseil d'administration lors de l'assemblée générale.
- les délégué·e·s territoriaux qui siègent aux comités territoriaux lors des assises territoriales organisées dans chaque délégation territoriale.

Ces instances précisent les orientations régionales de l'association et impulsent la dynamique locale.

• GOUVERNANCE TERRITORIALE



• GOUVERNANCE RÉGIONALE



LES SALARIÉ·E·S

En 2024, la LPO AuRA était composée de 134 salarié·e·s, répartis dans chacune des 8 délégations territoriales de la LPO. Les compétences de chacun·e permettent chaque année de réaliser des projets divers en faveur de la protection de la nature.

Retrouvez les trombinoscopes des administrateur·rice·s et des équipes salariées sur notre site internet :

<https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/qui-sommes-nous/>

LES CHIFFRES CLÉS

au 31/12/2024



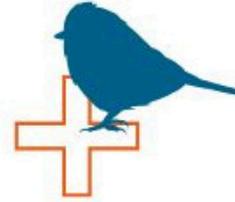
13 353
adhérent-e-s



134
salarié-e-s



335 706
heures effectuées
par tous les bénévoles
(213 ETP*)



2714
oiseaux
pris en charge
au centre de sauvegarde
pour oiseaux sauvages
d'Auvergne



67 000
personnes
sensibilisées
à travers plus de
4150
activités
bénévoles
et salariées



7
réseaux thématiques

Groupe *herpétologique* Rhône-Alpes
Groupe *chauves-souris* Rhône-Alpes
Énergies nouvelles et renouvelables
Comité *naturaliste* régional
Réseau de groupes *jeunes*
Groupe *Agriculture*
Groupe *Forêts*



Près de
8800
Refuges LPO
sur plus de
11 600
hectares



175
hectares de propriétés
LPO AuRA



Plus de 400
exploitations agricoles
accompagnées
avec près de
5000
actions
réalisées sur
les parcelles



222
affaires juridiques
traitées depuis 2022



35
communiqués de presse
envoyés à la presse locale,
régionale et nationale

Plus de 600
articles de presse
mentionnant la LPO AuRA

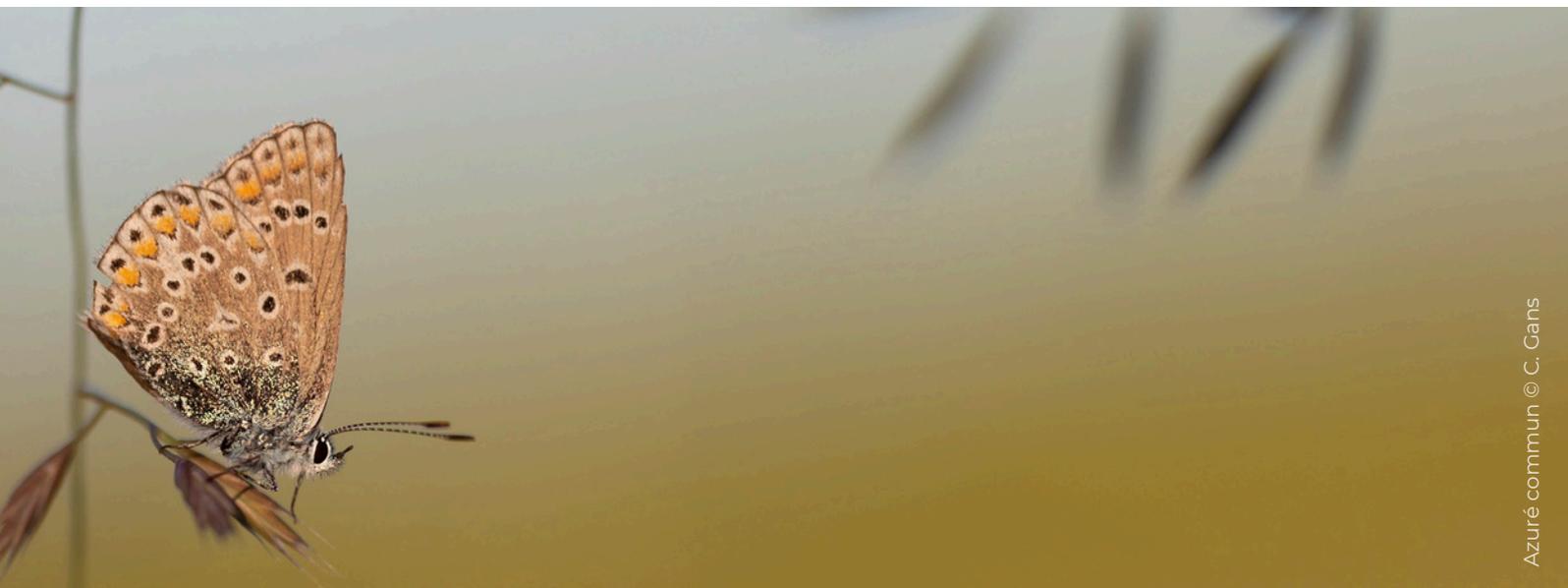


31 531 458
données naturalistes
dans les bases de données
Visionature



17 544
fans sur les
réseaux sociaux
(double de
personnes
possible)

*Équivalent
temps plein



LES ACTIONS

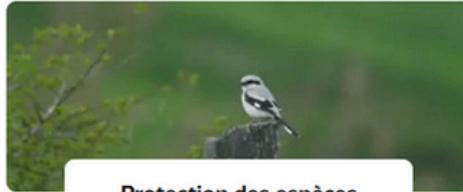
Nos actions en détail sur notre site internet :

auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/qui-sommes-nous/



Connaissance

Bénévoles et salarié-e-s de la LPO réalisent toute l'année des **comptages et suivis** d'espèces pour **rendre compte de l'évolution des populations** d'oiseaux, mais aussi amphibiens, mammifères (dont les chiroptères), reptiles, insectes...



Protection des espèces

Grâce à des outils réglementaires comme **les Plans Nationaux d'Actions**, la LPO agit pour les espèces menacées. Elle mène des suivis de populations et des actions pour leur réintroduction et la restauration de leurs habitats naturels.



Espaces naturels

La LPO gère en direct **plusieurs milliers d'hectares de milieux naturels** où elle mène plusieurs actions : inventaires naturalistes, gestion des milieux, valorisation et sensibilisation, accompagnement des acteurs et protection.



Agriculture

La LPO accompagne personnellement les agriculteurs et agricultrices afin de **favoriser l'installation ou la présence d'espèces liées aux milieux agricoles** dans leurs parcelles ou sur des sites patrimoniaux spécifiques (mise en place de mesures agro-environnementales sur les sites Natura 2000, par exemple).



Sensibilisation

Par son action éducative, la LPO souhaite partager sa connaissance afin de **faire prendre conscience de la fragilité de la nature** et du besoin de la protéger. Animations scolaires, sorties nature, ateliers, chantiers, stands... tout au long de l'année, les bénévoles et salarié-e-s proposent des activités variées pour tous les publics.



Nature en ville et urbanisme

La LPO s'engage avec les **collectivités territoriales, les entreprises, le secteur du bâtiment, mais aussi les citoyen-ne-s volontaires** à prendre en compte la nature sauvage dans les milieux urbains et péri-urbains afin de limiter le déclin de certaines espèces communes.



Vie associative

Afin d'animer la vie associative à l'échelle régionale et locale, la LPO invite ses adhérent-e-s et bénévoles à **plusieurs temps forts tout au long de l'année**, comme par exemple l'assemblée générale ou les assises territoriales, des pots d'accueil, des rencontres thématiques, des formations...



Actions militantes

Défendre les intérêts de la nature sauvage, **aller au-delà des obligations réglementaires pour proposer toujours mieux** en faveur de la biodiversité... voilà notre combat. Soutenue par une force bénévole impliquée et connaisseuse du monde de la justice, la LPO mène aussi des **affaires juridiques pour faire sanctionner les atteintes** à la nature et sa biodiversité.



Soin à la faune sauvage

Le Centre de Sauvegarde pour oiseaux sauvage de la LPO a pour vocation de **recueillir les oiseaux sauvages en détresse en Auvergne afin de les soigner et les replacer en liberté** dans leur milieu naturel. Il accueille près de 3000 oiseaux par an, 98% des accueils étant liés à l'impact de l'activité humaine.

LA TENUE DE STAND



© LPO AuRA

LA PRISE DE CONTACT

La LPO reçoit une invitation à tenir un stand pour représenter l'association sur un festival, forum, rencontre, événement communal, etc.

Les salarié-e-s ayant rarement du temps financé pour faire de la représentation, la personne chargée de la vie associative transfère cette demande, en fonction de la localité, aux bénévoles "stands" ou aux groupes de bénévoles, qui l'acceptent ou non.

En tant que bénévole, vous pouvez également recevoir une demande ou proposer une animation de stand sur un événement qui vous semble pertinent. Dans ce cas, vous devez informer votre LPO locale, en indiquant la date, le lieu, le nom de la manifestation et le contact des organisateurs, qui l'accepte ou non.

Quand la LPO a validé notre participation et qu'un ou plusieurs bénévoles sont disponibles, ceux-ci doivent, en lien avec la LPO :

- Contacter les organisateurs/organisatrices pour informer et valider notre participation (échanges sur les modalités de participation, signature d'une convention...).
- Déterminer le matériel mis à disposition par l'organisateur et/ou par la LPO pour la tenue du stand : tables, chaises, grilles d'exposition, documentation, prêt éventuel d'une exposition, etc.
- Se rendre à la LPO pour récupérer le matériel, si nécessaire.
- Publier la manifestation sur l'agenda du site internet de la LPO AuRA (à voir selon le fonctionnement de votre LPO locale)

Si vous avez besoin de bénévoles supplémentaires pour tenir le stand, la LPO locale peut lancer un appel à bénévoles.

Pourquoi tenir un stand LPO ?

- Être présent sur le territoire et faire découvrir la LPO et ses activités,
- Informer et sensibiliser petits et grands à la protection de la nature,
- Partager des connaissances sur la nature,
- Échanger des points de vue,
- Tisser de nouveaux partenariats.

Un stand est un espace d'information, de rencontre et de sensibilisation à la nature de proximité.



LES COMPÉTENCES

La tenue d'un stand ne nécessite pas de connaissances naturalistes particulières mais une sensibilité à la nature et le souhait de la partager.

Une certaine connaissance de la LPO, de son fonctionnement et de ses actions vous permettra d'être plus à l'aise pour répondre aux questions.

Tenir un stand LPO vous permet de :

- découvrir autrement l'association aux côtés d'un·e salarié·e ou d'un·e bénévole aguerri·e
- échanger, partager et discuter avec le public
- rejoindre les bénévoles de la LPO et participer à des événements communs



Si vous ne savez pas répondre à une question, pas d'inquiétude ! La LPO ayant un champ d'actions large, vous ne pouvez pas tout savoir. N'hésitez pas à noter la question avec les coordonnées de la personne (email de préférence) et à la transmettre à votre LPO locale.

LE MATÉRIEL

Le plus tôt possible, demandez à la LPO locale de réserver le matériel dont vous aurez besoin. Si de la vente d'articles de la Boutique LPO est prévue, vérifiez les stocks auprès de la LPO locale qui passera commande si besoin.

Quelques jours avant la manifestation, organisez-vous avec votre LPO locale pour venir chercher le matériel dans les locaux de l'association.

Matériel fourni par la LPO (en général) :

- Une flamme LPO et/ou un roll-up de présentation de l'association
- Une nappe floquée LPO
- Une exposition LPO selon la thématique du stand (roll-up ou bâches)
- Différents supports de communication (flyers, plaquettes, livrets). N'hésitez pas à les distribuer, ils sont là pour ça !
- Une boîte à dons
- Un badge LPO pour être facilement identifiable.
- *Facultatif : des jeux ludiques, des articles de la Boutique LPO...*



Les roll-up sont autoportants, facilement montables et transportables. Mais attention lorsque vous les rangez, ils sont fragiles ! Merci également de ranger chaque roll-up dans son étui respectif (chaque étui comporte le nom du panneau).

Dans un souci d'organisation, **le matériel devra être rapporté sans trop tarder après la manifestation.**

Si le matériel a été endommagé ou abîmé, prévenez-nous lors de son retour !



LE JOUR J

LE TEMPS

- Installation : arriver au moins 30 minutes à l'avance afin d'avoir le temps d'installer le stand correctement. Prévoir idéalement une heure.
- Pendant la journée : faire des pauses pour se détendre et profiter des autres stands.
- Pause repas : se relayer en fixant une durée et un ordre.
- Démontage : il est souvent plus rapide que l'installation, mais bien veiller à ranger correctement le matériel en regroupant ce qui va ensemble.

L'INSTALLATION ET L'AMÉNAGEMENT DU STAND

Le plus souvent, l'organisateur ou organisatrice mettra à disposition une table avec une ou plusieurs chaises et parfois des grilles pour y mettre des affiches ou des expositions.

- Installer les grands éléments : mobilier, signalétique, expositions
- Rendre le stand identifiable et attractif en le décorant : nappe logotée, flamme LPO...
- Séparer les espaces : information / divertissement / vente

LA MISE EN VALEUR DU STAND

- Ouvrir le stand pour la circulation du public
- Donner du volume en jouant sur les hauteurs (présentoirs, chevalets, suspensions...)
- Ne pas mettre trop d'informations et proposer une documentation adaptée à la thématique de la manifestation

L'ATTRACTIVITÉ ET L'INTERACTION DU STAND

- Utiliser du matériel d'animation : jeux, coloriages...
- Diffuser des vidéos sur une télé, un ordinateur ou une tablette



LA POSTURE

ACCUEILLIR LES VISITEURS ET VISITEUSES

- Sourire !
- Se tenir debout au maximum et ne pas encombrer l'avant du stand.
- Trouver sa phrase d'accroche. Il suffit bien souvent de dire bonjour aux personnes qui jettent un œil au stand et de leur poser une question pour briser la glace. Par exemple : [Vous connaissez la LPO ?](#) [Vous avez un jardin ?](#) [Vous y observez des oiseaux ?](#)
- Garder l'attention du public en utilisant des tons différents (humour, expériences personnelles...)
- Valoriser son discours (adjectifs positifs)
- Se rendre disponible

GÉRER UN FLUX DE VISITEURS ET VISITEUSES

- Inviter à consulter sur place
- Englober plusieurs personnes en même temps dans la discussion

CAS DES VISITEURS OU VISITEUSES DIFFICILES (très rare !)

- Rester calme
- Être positif
- Mettre la personne à part
- Demander de l'aide à quelqu'un
- Prendre ses coordonnées pour qu'elle soit recontactée par la LPO

Rappelez-vous, vous représentez et parlez au nom de l'association.

- Ne jamais tenir un discours extrémiste ou violent : toujours garder son calme
- Avoir un discours militant en conformité avec la position de la LPO. Les positionnements de la LPO sont disponibles sur le site lpo.fr (zoos, chasse, éoliennes, etc.)
- Vous ne savez pas répondre à une question ? Prenez les coordonnées de la personne (adresse mail de préférence) et transmettez à votre LPO locale.

Positionnements de la LPO



<https://bit.ly/positionnements>

- Les Zones de Protection Fortes
- Les réserves de substitution (méga-bassines)
- Les énergies
- La prédation du chat domestique
- La chasse en France
- Les espèces exotiques envahissantes
- Le zéro artificialisation nette
- Le loup
- La compensation écologique
- Les zoos

Sur le stand, il s'agit avant tout de cibler ce que votre interlocuteur·rice recherche.

PAR EXEMPLE

- La personne semble être intéressée par l'association et souhaite franchir le pas en adhérant, proposez-lui d'adhérer directement en ligne ou via le formulaire.
- La personne souhaite obtenir de l'information générale sur l'association et connaître les animations proposées sur la région, vous pouvez lui proposer le catalogue des sorties s'il existe ou bien le renvoyer sur l'agenda du site internet.
- La personne semble être intéressée pour faire de son jardin un Refuge LPO, proposez-lui de s'abonner directement en ligne ou via le formulaire.
- La personne aimerait identifier un oiseau. Même si vous ne vous y connaissez pas beaucoup, aidez-vous d'un guide ornithologique ou du poster oiseaux des jardins et tentez de déterminer ensemble l'espèce.

LES RETOURS ATTENDUS

- Compter le nombre de visites sur le stand et nous le transmettre, ou le saisir directement sur le site internet si vous avez les accès,
- Prendre des photos pour nos réseaux et nous les envoyer (pour des questions de droit à l'image, privilégier les photos de dos),
- Relever les questions auxquelles vous ne savez pas répondre et nous les transmettre,
- Prendre les coordonnées des personnes qui souhaitent être recontactées (privilégier l'adresse mail),
- Faire un retour sur la manifestation et sur l'accueil des organisateurs et organisatrices.



**N'hésitez pas à nous transmettre
toutes vos idées pour la tenue de stand !**

Lac Pavin © M.Germain

LES PETITS PLUS

Il est possible, selon votre souhait, de proposer des animations sur le stand. Les jeux pour les enfants sont par exemple un excellent moyen d'attirer du monde. Si vous avez une idée de jeu, nous pouvons vous aider pour le concrétiser !

Pour parler de la LPO et de ses actions, rien de mieux que de participer à nos activités : laissez-vous tenter par une sortie ou une formation à nos côtés. Venez donner un coup de main sur les chantiers ou devenez bénévole au Centre de sauvegarde LPO AuRA si vous êtes en Auvergne. Intégrez un groupe bénévole pour participer à des suivis d'espèces ou pour assister aux rencontres organisées aux quatre coins de la région.

Vous pouvez également jeter un œil aux différents supports de l'association. Les LPO Info (journal trimestriel local) et le Rapport d'activités sont consultables en ligne.

<https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/nos-publications/>

ZOOM SUR L'ADHÉSION

L'objectif principal de la tenue d'un stand est de faire connaître l'association et ses actions. Au fil de la discussion avec une personne, vous pouvez lui proposer de devenir adhérente. Voici quelques arguments :

Devenir adhérent·e à la LPO c'est :

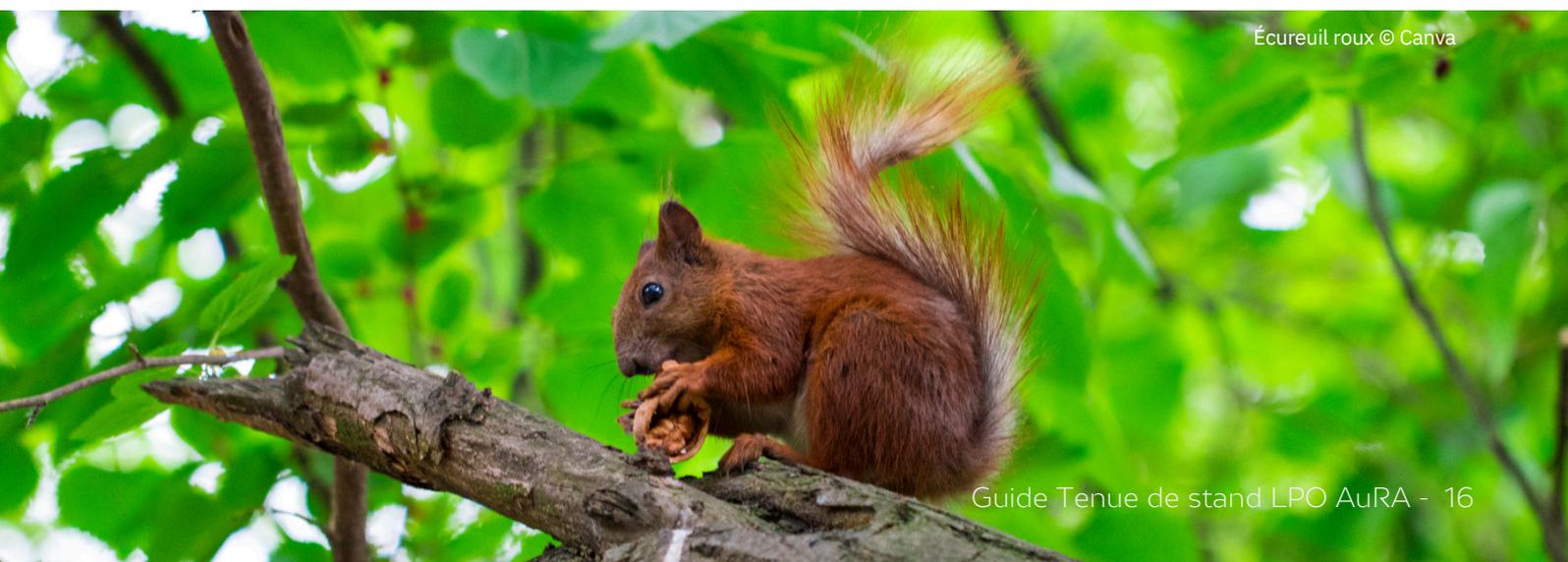
- Défendre ses idées, protéger la nature et faire évoluer la société
- Soutenir financièrement la LPO et lui donner les moyens d'agir
- Apprendre et enrichir ses connaissances sur la biodiversité
- Mener des actions concrètes avec la LPO et agir localement
- Rencontrer des gens et partager sa passion

Extrait d'une enquête menée en 2022 auprès des adhérent·e-s.

LES PRIVILÈGES

En tant qu'adhérent·e LPO :

- Vous devenez membre de notre association nationale et de la structure locale LPO de votre région ou département.
- Vous participez à la vie de l'association et pouvez prendre part aux décisions (invitation au Congrès annuel de la LPO, droit de vote à l'Assemblée Générale nationale et régionale).
- Vous profitez de nombreuses animations et événements organisés tout au long de l'année par le réseau LPO (sorties nature, ateliers, expositions...)
- Vous êtes tenus régulièrement au courant des actualités de la LPO (newsletters régionales et locales, bulletins trimestriels).
- Vous bénéficiez du tarif adhérent pour les abonnements à nos revues LPO (L'Oiseau Mag, L'Oiseau Mag Junior et Ornithos) et pour certaines formations.
- Votre adhésion à la LPO est, au même titre que vos dons, un avantage fiscal pour votre imposition sur le revenu.



Écureuil roux © Canva

LES TARIFS

- **Adhésion individuelle : 35 €**
- **Adhésion familiale : 45 €**

BON À SAVOIR :

- Votre adhésion à la LPO est considérée comme un don. Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôts de 66% de son montant**. L'adhésion individuelle revient donc à **11,90 €** après déduction fiscale et à **15.30€ pour l'adhésion familiale**.
- Sans réduction fiscale, une **adhésion individuelle** revient à **2.92€/mois** et à **3.75€/mois** pour une **adhésion familiale**.
- Pour les personnes étudiantes, sans emploi ou bénéficiant du RSA ou équivalent, le montant à régler est de 10 € (adhésion individuelle) ou 15 € (adhésion familiale). Tarifs exclusivement valables sur l'envoi d'un justificatif valide.
- **Un-e adhérent-e est membre de la LPO France et de la LPO locale.**
- L'adhésion à la LPO fonctionne en **année civile** et est valable jusqu'à la fin de l'année quel que soit le jour du règlement de votre cotisation.
- Pour les primo-adhérent-e-s (qui n'a jamais adhéré ou n'a pas adhéré depuis 6 ans), si la cotisation est réglée au cours des trois derniers mois de l'année, cette dernière est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.
- Tarif spécial adhérent à 20 € au lieu de 24€ pour l'abonnement à L'Oiseau Mag (4 numéros + 1 hors-série Rapaces de France)



Sur le stand, si une personne souhaite adhérer, proposez-lui de le faire directement ensemble !

Sinon elle risque de procrastiner...

-> Privilégiez l'**adhésion en ligne** via Mon Espace LPO, et conseillez le prélèvement automatique.

<https://monespace.lpo.fr/login>



L'adhésion via le formulaire reste possible mais il devra être envoyé à la LPO France à Rochefort (l'adresse figure sur le formulaire) accompagné du règlement (si par chèque, il doit être libellé à l'ordre de la LPO).

ZOOM SUR LES REFUGES

Il n'y a pas de superficie minimale pour créer un Refuge LPO. Un jardinet de quelques mètres carrés, une cour, une terrasse, un balcon, suffisent. Des bonnes pratiques de gestion et quelques aménagements permettent de redonner une place à la nature.

En agissant à son échelle, chacun·e peut contribuer à réduire le déclin de la biodiversité

L'inscription Refuges est simple !

Il suffit :

- de s'engager à respecter la Charte Refuges LPO
- de s'inscrire en ligne sur Mon espace LPO et procéder au règlement de 35 €
- de décrire son Refuge (dimension, composition, aménagements...)

Dès l'inscription, la personne recevra un coffret d'accueil contenant :

- 1 panneau permettant d'officialiser et de faire connaître son Refuge LPO
 - 1 nichoir destiné aux mésanges,
 - 3 mini-guides : Comment cohabiter avec la faune et la flore sauvages ; Oiseaux des jardins ; Un refuge sans chasse pour la biodiversité.
- + Un abonnement à la Newsletter mensuelle « l'Écho Refuges LPO ».

Chaque année, la personne sera invitée à renouveler son abonnement au programme Refuges LPO pour un montant de 15 €.

L'abonnement au programme Refuges LPO permet de :

- Faire partie de la communauté des Refuges LPO et accéder au programme d'animations locales près de chez soit ;
- Recevoir la newsletter des Refuges (mensuelle et exclusive) « l'Écho Refuges LPO » ;
- Accéder à un espace web personnalisé pour tenir en ligne le tableau de bord de son Refuge et autoévaluer ses pratiques écologiques et aménagements dans son Refuge afin de bénéficier de conseils adaptés et ainsi faire évoluer ses pratiques ;
- Accéder aux conseils de la LPO (par mail et téléphone) ;
- Bénéficier d'une offre d'abonnement préférentiel à la revue nature de la LPO L'Oiseau Magazine, disposant d'une rubrique Refuges LPO enrichie sur les Refuges LPO, conseil cohabitation avec la faune et la flore sauvages, etc. (20 € au lieu de 24 €/an).



LES TARIFS

- Refuge LPO particuliers : 35 €, comprenant :
 - 1 coffret d'accueil
 - 1 an d'abonnement au programme Refuges. Renouvellement les années suivantes à 15 € par an.

L'inscription au réseau des Refuges LPO est indépendante de l'adhésion à la LPO.



Sur le stand, si une personne souhaite devenir Refuge LPO, proposez de le faire directement ensemble sinon, elle risque de procrastiner !

-> Privilégiez l'**inscription en ligne** via Mon Espace LPO.

<https://monespace.lpo.fr/login>

L'abonnement au programme Refuge LPO via le formulaire reste possible mais il devra être envoyé à la LPO France à Rochefort (l'adresse figure sur le formulaire) accompagné du règlement (si par chèque, il doit être libellé à l'ordre de la LPO).

LA CHARTE DES REFUGES LPO

La Charte Refuges LPO engage moralement le propriétaire ou le gestionnaire du terrain à protéger la nature sur celui-ci.

En créant un « Refuge LPO », je suis volontaire pour accueillir, protéger et favoriser la nature chez moi. Pour cela, j'exclue la chasse et la pêche et je m'engage à :

- Créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages,
- Préserver mon Refuge de toutes les pollutions,
- Réduire mon impact sur l'environnement.

À noter : la création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci. L'agrément « Refuge LPO » n'a pas de valeur juridique. Il n'entraîne aucune plus-value du terrain concerné, ni aucun statut de protection de celui-ci hormis le droit du propriétaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Bien que sur les stands, ce sont les Refuges particuliers qui vont être plébiscités, sachez qu'il existe trois autres types de Refuges LPO :



Refuge LPO Établissements :

Cibles : école, EHPAD, hôpital, centre de loisirs, structure d'accueil pour personnes en situation de handicap...

L'inscription à 85 € est valable pour 3 ans (comprenant un coffret d'accueil + 3 ans d'abonnement au programme Refuge). Le renouvellement à l'issue des 3 ans est au tarif de 45 € pour 3 nouvelles années d'engagement et d'abonnement au programme Refuges LPO.

En savoir plus : bit.ly/Refuge_Etablissements

Refuge LPO Collectivités :

S'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des méthodes de gestion écologiques de leurs espaces verts.

En savoir plus : bit.ly/Refuge_Collectivites

Refuge LPO Entreprises :

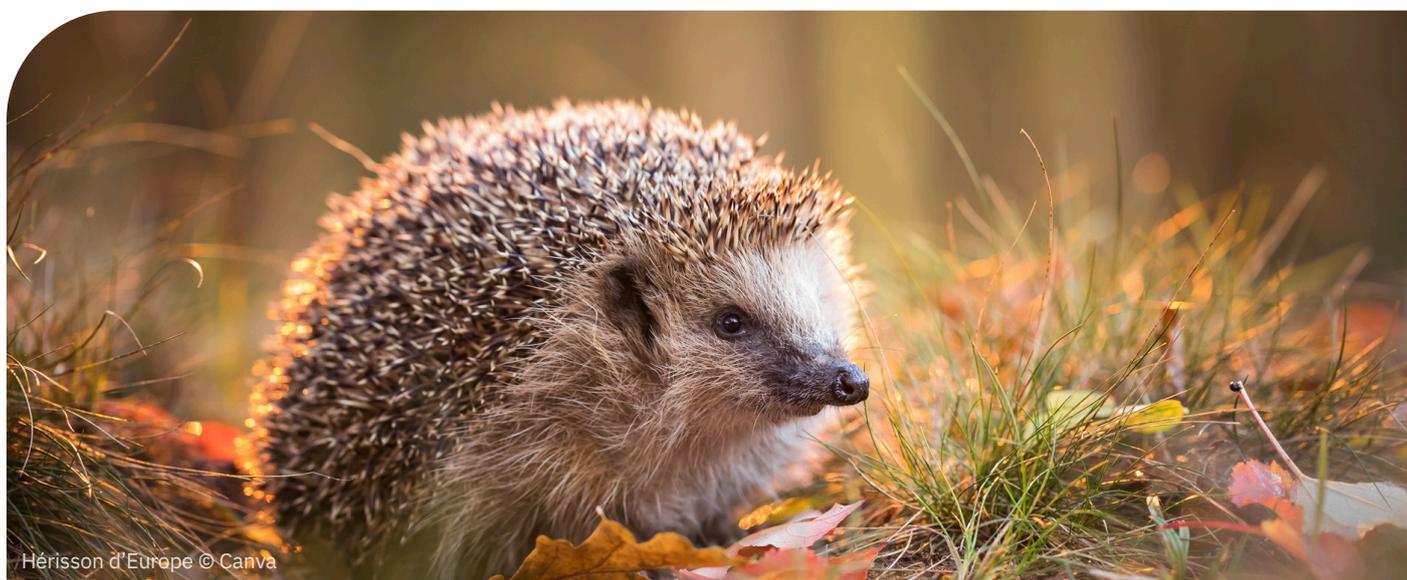
S'adresse aux entreprises souhaitant concrétiser leurs engagements et leurs orientations en termes de politique de développement durable et entrer dans une démarche active de protection de la biodiversité.

En savoir plus : bit.ly/Refuge_Entreprises

Pour les Refuges Collectivités & Entreprises :

L'inscription, sur devis, comprend un coffret d'accueil et implique sur 3 à 5 ans :

- Une évaluation de la biodiversité des terrains de la commune et de leurs spécificités écologiques par les chargé·e-s d'étude de la LPO locale ;*
- Une réflexion sur les aménagements naturels intéressants pour la faune et la flore sauvages ;*
- Un plan de gestion des espaces verts ou du terrain ;*
- Un accompagnement dans la mise en place du projet mené par le·la référent·e Refuges de la LPO locale.*



Hérisson d'Europe © Canva

ZOOM SUR LE BÉNÉVOLAT

Les missions bénévoles proposées sont très variées et offrent la possibilité à tou-te-s de s'investir à nos côtés. 6 profils de bénévoles sont proposés :



Le bénévole Naturaliste

Vous avez un réel intérêt pour la protection de la nature ? Vous aimez observer la biodiversité ? Participez à nos programmes de suivi sur le terrain ou partagez vos connaissances en organisant une activité avec notre association.



Le bénévole Secouriste

Vous souhaitez venir en aide aux animaux sauvages en détresse ? Vous pouvez intervenir tout au long de l'année ! Transport vers le centre de sauvegarde le plus proche, tenue du standard et, uniquement au centre de sauvegarde LPO pour oiseaux sauvages de Clermont-Ferrand : soin, nourrissage et entretien.



Le bénévole Spécialiste

Vous avez une compétence ou un talent particulier que vous souhaitez mettre à profit pour la nature ? Écriture, bricolage, photographie, webdesign, art... Vous pourrez nous aider d'une façon ou d'une autre !



Le bénévole Sentinelle

Vous souhaitez être un relai d'informations auprès de la LPO, partager toutes les atteintes à la biodiversité observées...



Le bénévole Ambassadeur

Vous aimez défendre vos idées ? Vous souhaitez être un relai des actions LPO ? Animer un groupe local ? Venez partager, échanger, transmettre votre passion avec différents publics.



Le bénévole Écovolontaire

Vous aimez être sur le terrain pour préserver et aménager des espaces pour la flore et la faune ? Prenez part à des actions concrètes en faveur de la nature : pose de nichoirs, pose de filets de protection des amphibiens, creusement de mares, débroussaillage...

DEVENIR BÉNÉVOLE

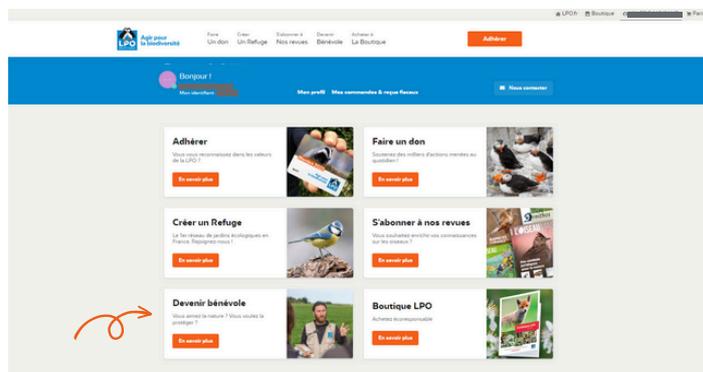
Pour devenir bénévole de la LPO en Auvergne-Rhône-Alpes et recevoir les offres de bénévolat de votre LPO locale, créez votre profil bénévole !

Il ne faut pas nécessairement être adhérent·e pour devenir bénévole !

> Je crée mon profil sur Mon Espace LPO

<https://monespace.lpo.f>

Sur cet espace, vous pouvez également gérer votre adhésion, vos dons, votre inscription au programme Refuge LPO, vos abonnements à nos revues, vos achats sur la boutique LPO...



> Je consulte régulièrement les offres de bénévolat

Sur la page actualités du site internet de la LPO AuRA en filtrant par "Offres de bénévolat" et par votre LPO locale :

<https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/actualites>



Scannez le QR Code pour le télécharger.



<https://yourls.al.lpo.fr/guidebenevolat>



Un nouveau guide du bénévole est disponible !

Retrouvez les différentes missions proposées pour chaque profil !

ZOOM SUR LA DONATION, LE LEGS ET L'ASSURANCE-VIE

La donation

La donation est un acte établi de son vivant et devant un·e notaire, par lequel la personne décide de transmettre immédiatement et irrévocablement un bien (terrain, bien immobilier, somme d'argent...) au profit de la LPO.

La donation est déductible à 66% de l'impôt sur le revenu et fait donc l'objet d'un reçu fiscal. Lorsque les dons et versements effectués au cours d'une année excèdent la limite de 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes jusqu'à la 5ème incluse et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Le legs

Le legs est une disposition testamentaire qui permet de transmettre tout ou partie de son patrimoine à la LPO.

L'assurance-vie

L'assurance-vie est un contrat d'épargne souscrit auprès d'un organisme, dans lequel il est possible de désigner la LPO comme bénéficiaire. Une fois le terme du contrat échu ou en cas de décès, un capital ou une rente est reversé à vous-même ou aux bénéficiaires désigné-e-s.

Il est possible de « modifier la clause bénéficiaire » à tout moment par un avenant à votre contrat pour y faire figurer la LPO AuRA. Dans la désignation du bénéficiaire, notez bien l'intitulé et l'adresse complète de l'association :

LPO AuRA - 100, Rue des Fougères 69009 Lyon.



IMPORTANT !

La LPO France, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir tout legs et donation en totale exonération des frais de succession, alors que la LPO AuRA, association d'intérêt général, doit acquitter des droits de 60 % de la valeur du legs.

Cependant, il est possible de préciser dans le testament ou lors de la donation :

“Je veux que ma donation/mon legs bénéficie à des actions mises en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes, par la LPO AuRA.”

Pour plus d'informations contactez-nous !

legs.aura@lpo.fr

Quelques éléments pour répondre aux questions les plus courantes des visiteurs et visiteuses.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive.

““

Pourquoi nourrir les oiseaux ?

En hiver, les oiseaux consacrent la quasi-totalité de la journée à rechercher de la nourriture, notamment pour résister au froid. Et cela n'est pas facile ! Leurs besoins énergétiques pour maintenir leur température corporelle augmentent tandis que les ressources alimentaires diminuent, jusqu'à devenir rares ou ne sont pas accessibles à cause de la neige ou du gel. De plus, les jours sont courts, ce qui leur laisse beaucoup moins de temps pour rechercher leur ration quotidienne.

””

““

Comment nourrir les oiseaux ?

La LPO vous recommande de nourrir les oiseaux uniquement en hiver et surtout pendant les périodes de froid prolongé (de novembre à fin mars), notamment lorsque la neige et le gel limitent l'accès à la nourriture. Chaque espèce d'oiseau possède des besoins spécifiques. Le mieux est de choisir des mélanges de graines, qui conviendront à de nombreuses espèces quelle que soit la taille de leur bec. Dans tous les cas, privilégiez le local et le bio. Vous pouvez leur mettre à disposition de l'eau, à renouveler tous les matins en cas de gel. Dès que le temps se radoucit définitivement (vers le mois de mars), arrêtez progressivement (durant 7 et 10 jours) le nourrissage. Pendant la belle saison, alimenter des mangeoires devient inutile et même néfaste pour eux (les lipides des graines ne sont pas adaptés aux futurs poussins).

””

““

Comment installer et entretenir la mangeoire ?

Il est important de placer la mangeoire en hauteur et dans un endroit dégagé (loin des murs et des buissons) pour qu'elle ne soit pas accessible aux prédateurs. Évitez également de l'installer trop proche des vitres ou surfaces réfléchissantes afin d'éviter les chocs. Nettoyez régulièrement la mangeoire et ses alentours, d'abord avec une brosse, puis à l'eau bouillante, pour éviter la diffusion des maladies. Utilisez de l'eau savonneuse ou un peu de liquide vaisselle puis rincez abondamment à l'eau claire.

””



Comment installer un nichoir ?

Tout d'abord, assurez-vous que celui-ci soit protégé du vent et des fortes pluies. L'orientation sud-est est conseillée. Il ne doit pas être complètement au soleil, ni trop à l'ombre. Le nichoir doit être placé au minimum à 1m50 du sol, au calme et à l'abri des prédateurs. Le nichoir peut être placé sur un poteau, sur un mur ou sur un arbre. Dans ce cas, n'utilisez pas de clous pour le fixer, cela pourrait blesser l'arbre et altérer sa croissance. Nous conseillons de l'installer à l'automne ou au début de l'hiver. Si votre nichoir n'a pas été occupé pendant plusieurs années, il est conseillé de le changer de place.



Quels sont les oiseaux les plus communs en Auvergne-Rhône-Alpes ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, on peut trouver à toutes saisons, dans nos campagnes ou nos jardins : des rougegorges, des moineaux, des mésanges bleues, des chardonnerets, des verdiers, des merles noirs, des pinsons... Pour découvrir les principaux oiseaux de vos jardins, rendez-vous sur le site oiseauxdesjardins.fr. N'hésitez pas à consulter les fiches espèces disponibles sur le site. Par ailleurs, certains oiseaux migrateurs peuvent s'observer à une certaine période de l'année uniquement ou même quelques heures seulement lors de leur voyage migratoire.



Que faire et qui contacter si je trouve un animal sauvage ?



De trop nombreux animaux sauvages sont recueillis et amenés inutilement en centre de sauvegarde. Avant d'agir, assurez-vous d'abord que l'animal est bien en situation de détresse. Prenez le temps d'observer l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé. Idéalement, ne recueillez un animal que s'il est manifestement en danger (aile pendante, trace de saignement, impossibilité de se tenir sur ses pattes). La majorité des animaux sauvages craint l'humain. Oiseaux et mammifères s'enfuient instinctivement à son approche. Un individu adulte qui reste immobile est vraisemblablement malade, affaibli ou blessé. Incapable de se défendre, il s'expose à la prédation par d'autres animaux et à des dangers divers (faim, déshydratation, épuisement...). Si l'animal est effectivement en détresse, contactez le Centre de sauvegarde le plus proche de chez vous.

<https://yourls.al.lpo.fr/sosbiodiv>



Si vous n'avez pas de réponse à une question, n'hésitez pas à la noter et à prendre les coordonnées de la personne.

LA LPO ET SES ACTIVITES



Flashez les QR Code avec votre smartphone pour accéder à la page web



LPO Auvergne-Rhône-Alpes
auvergne-rhone-alpes.lpo.fr



L'agenda nature
auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/agenda/



Conseils Faune en détresse
yourls.al.lpo.fr/sosbiodiv

S'ENGAGER AVEC LA LPO



Les petits gestes
<https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/s-engager/>



Refuges LPO
lpo.fr/refuges-lpo



Oiseaux des jardins
oiseauxdesjardins.fr



Guide du bénévole
yourls.al.lpo.fr/guidebenevolat

SOUTENIR LA LPO



Faire un don en ligne
yourls.al.lpo.fr/don



Adhérer
auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/adherer/



Faire un legs
ou une donation
yourls.al.lpo.fr/don

LES RESEAUX SOCIAUX



Flashez les QR Code avec votre smartphone pour accéder au réseau social désiré.



@lpo_aura



LPO Auvergne-Rhône-Alpes



LPO Auvergne-Rhône-Alpes

*Toutes les LPO locales ont également une page Facebook
LPO AuRA - [département]*



LPO Auvergne-Rhône-Alpes



@lpo_aura



Mésange bleue © C.Bouchardy

CONTACT

LPO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

100, Rue des Fougères 69009 Lyon

04 37 61 05 06 - auvergne-rhone-alpes@lpo.fr

Contactez votre LPO locale

ain@lpo.fr — auvergne@lpo.fr — drome-ardeche@lpo.fr — isere@lpo.fr

loire@lpo.fr — rhone@lpo.fr — savoie@lpo.fr — haute-savoie@lpo.fr

**Agir pour
la biodiversité**

